

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
25 Mai 2018**

**OBJET :** Avenant n°1 à la convention intitulée "relation entreprise pour le compte de la direction de l'insertion" entre le Fonds social européen et l'association Emergences.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mai 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à valider et à signer l'avenant n°1 à la convention FSE de l'association Emergences intitulée « relation entreprise pour le compte de la direction de l'insertion ».

Cet avenant n°1 a pour objet la création d'une ligne budgétaire dédiée faisant apparaître le financement de l'Etat comme nouvelle ressource.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**